

PLAINE COMMUNE ET L'ÎLE-SAINT-DENIS
AMÉLIORENT VOTRE CADRE DE VIE



PROPRIÉTAIRES

ON VOUS ACCOMPAGNE !

AMÉLIORONS VOTRE HABITAT

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)
UN DISPOSITIF D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS
2023 – 2028

OPAH RU L'Île-Saint-Denis
Plaine Commune



Urbanis
Agit pour un habitat digne et durable



L'OPAH,

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif proposé par Plaine Commune et la Ville de L'Île-Saint-Denis, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour une durée de 5 ans, ce dispositif vise à favoriser la réalisation de travaux, grâce à la mobilisation de subventions publiques et d'une équipe d'experts proposant une assistance administrative et technique gratuite.

Ses objectifs :

- > Traiter les situations d'insalubrité et de danger pour les habitants
- > Lutter contre la précarité énergétique
- > S'inscrire dans les objectifs de réduction de la consommation d'énergie
- > Mobiliser des subventions
- > Améliorer la qualité architecturale et patrimoniale des immeubles
- > Définir les besoins de travaux et assurer leur mise en oeuvre
- > Proposer un accompagnement personnalisé

POUR QUI ?

Pour les propriétaires :

- > d'un logement en copropriété
- > d'une maison individuelle
- > d'un immeuble entier construits depuis + de 15 ans

Pour les syndicats de copropriétaires (travaux en parties communes)

« PROPRIÉTAIRES, (IN)FORMEZ-VOUS POUR TRANSFORMER VOTRE HABITAT ! »



CONCRÈTEMENT

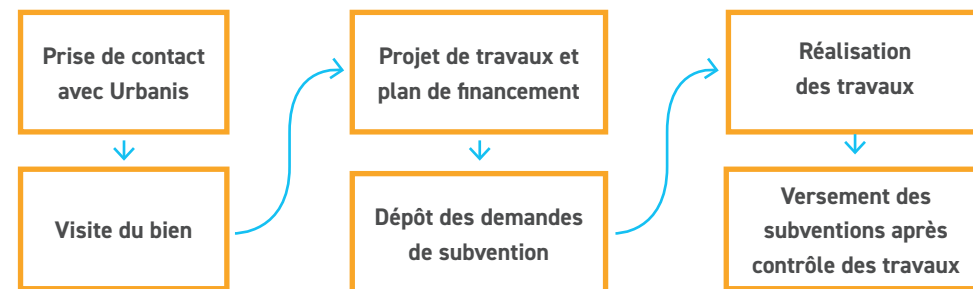
QU'EST-CE QUE L'OPAH PEUT VOUS APPORTER ?

L'OPAH PERMET D'AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE ET D'OBTENIR DES SUBVENTIONS :

- Travaux de réhabilitation ou d'amélioration des parties communes : reprise de structure, couverture, réseaux d'évacuation, etc.
- Travaux énergétiques : isolation de toiture, sous-sol, façades, portes, fenêtres, rénovation du système de chauffage et ventilation, etc.
- Travaux d'amélioration du confort des logements : performance énergétique, chauffage, salle d'eau, WC, eau chaude sanitaire, réfection électrique, plomberie, etc.
- Travaux d'adaptation au handicap et vieillissement.
- Travaux de traitement des situations d'insalubrité, péril et risque saturnin.

Attention à ne pas commencer les travaux avant d'avoir constitué un dossier et avoir reçu l'accord d'URBANIS, société qui vous accompagne durant l'OPAH

COMMENT ÇA MARCHE ?



AVEC L'OPAH VOUS BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT D'UN ACCOMPAGNEMENT, DE CONSEILS ET DE FORMATIONS

- > Conseils sur le fonctionnement et la gestion des copropriétés
- > Aide à la définition et à la réalisation d'un projet de travaux (conseils techniques, simulations financières, montage des aides, suivi de chantier etc)
- > Accompagnement social individualisé au cas par cas : appui d'un travailleur social pour aider les ménages ayant des difficultés financières
- > Sessions de formation sur la copropriété et comment mieux vivre dans son logement durant toute l'OPAH

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DES PERMANENCES

L'équipe d'Urbanis est au service de votre projet !
Contactez-les pour plus de renseignements.

Permanences :

Tous les mardis matins de 9h à 12h sur rendez-vous,
dans les locaux de la Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie (DPCV)
8/10 rue Méchin
93450 L'Île Saint-Denis



CONTACTS

opah.isd@urbanis.fr

01 76 21 04 47